

COMMUNE DE BLANGY-TRONVILLE
COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2025

Membres en exercice : 12
Membres présents : 7
Membre(s) absent(s): 5
Procuration(s) : 4

L'an deux mille vingt cinq, le 14 avril à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de BLANGY-TRONVILLE, légalement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de M. Eric GUÉANT, maire.

L'an deux mille vingt cinq, le vingt-six février à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de BLANGY-TRONVILLE, légalement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de M. Eric GUÉANT, maire.

PRÉSENTS : Mmes, CONAN, DEREUMAUX, DUMONT, MAILLY, WARMÉ ; MM. GUEANT, PARIS.

ABSENTS: Mme D. CHEVALIER, MM J. DEPARIS, L. LEFEVRE, C. PRAMAGGIORE (excusés), O. CARLOS.

PROCURATIONS: Loïck LEFEVRE à Estelle CONAN
Delphine CHEVALIER à Véronique WARMÉ
Charles PRAMAGGIORE à Sabine MAILLY
Julien DEPARIS à Joël PARIS

L'ordre du jour était le suivant :

- 1) Désignation du secrétaire de séance.
Informations et compte-rendu des décisions du Maire.
- 2) Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 26 février 2025
- 3) Finances : Vote du compte financier unique 2024.
- 4) Finances : Affectation de résultats
- 5) Participation aux charges extracommunales 2025.
- 6) Vote du taux d'imposition des taxes locales directes 2025.
- 7) Finances : Vote du budget primitif 2025.
- 8) Autorisation d'effectuer des décisions modificatives à hauteur de 7,5% du budget
- 9) Questions diverses

1- Désignation du secrétaire de séance

Céline DUMONT a été désignée secrétaire de séance sur proposition de M GUEANT.

Pour : 11 (dont 4 procurations) Contre : 0 Abstention : 0

2- Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 26 février 2025

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 26 février 2025 est approuvé à l'unanimité.

Pour : 11 (dont 4 procurations) Contre : 0 Abstention : 0

3 - Finances : Vote du compte financier unique 2024

1° Lui donnent acte de la présentation faite du compte financier unique, lequel se résume ainsi :

Après avoir entendu la présentation du CFU par M GUEANT, les membres du conseil municipal délibèrent sur le compte financier unique de l'exercice 2024 dressé par le comptable, du 1^{er} janvier au 31 décembre,

	Reports de l'exercice N-1 (pour info)	Opérations de l'exercice	Reste à réaliser	Résultat de clôture
INVESTISSEMENT				
Dépenses		47 321,04€	0.00€	47 321,04€
Recettes		151 981,81€	0.00€	151 981,81€
Résultat exercice	-130 164,33€			104 660,77€
FONCTIONNEMENT				
Dépenses		403 541,74€	0.00€	403 541,74€
Recettes		435 167,85€	0.00€	435 167,85€
Résultat exercice	25 139,59€			31 626,11€

Le résultat de clôture de section de fonctionnement s'élève à **31 626,11€**

Le solde d'exécution de la section d'investissement s'élève à 104 660,77€

2° Déclarent, que le CFU dressé, pour l'exercice 2024, par le comptable sera visé et certifié ultérieurement. Il devra être conforme et n'appeler ni observation, ni réserve de sa part ;

3° Constatent, les identités de valeurs avec les données du comptable relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes. La procédure de confection du CFU est en effet commune à l'ordonnateur et au comptable public et est entièrement dématérialisée. Ainsi des contrôles automatisés se font et mettent en évidence les identités de valeurs entre les données de l'ordonnateur et celle du comptable ;

4° Reconnassent la sincérité des restes à réaliser ;

5° Votent et arrêtent les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

M. GUÉANT, Maire, s'absente au moment du vote.

Présidence : Mme WARMÉ

Pour : 10 (dont 4 procurations) Contre : 0 Abstention : 0

M Guéant ne prenant pas part au vote

4- Affectation de résultats

Sur proposition de M. GUEANT, le conseil municipal décide d'affecter les résultats de clôture 2024 à savoir :

Section d'investissement : 104 660,77€

Section de fonctionnement : 31 626,11€

Le solde d'investissement sera repris au compte 001 en dépense d'investissement pour -25 503,56 € et l'affectation du résultat de fonctionnement au compte 1068 en recette d'investissement pour 25 503,56€ et au compte 002 en recette de fonctionnement pour 31 262,14€.

Pour : 11 (dont 4 procurations) Contre : 0 Abstention : 0

5- Participation aux charges intercommunales 2025.

M. GUÉANT énumère les contributions aux syndicats et organismes auxquels adhère la commune pour 2025 :

	2024	2025
Fédération Départementale d'énergie	2000.00€	2000.00€
SISA/EPSOMS	1 280.00€	1 300,00€
Syndicat des Alençons	1 500.00€	1 300,00€
SISCO de Blangy-Glisy	30 000.00€	4 754,17€
SIVOM de Boves (aide sociale + dette voirie)	6 086.10€	4 017,03€
AMF80	171.68€	270,08€
SACPA	1 061.96€	1090,63€
AMRF	75.00€	95,00 €
CAUE 80	50.00€	50,00€
CNAS	1 300.00€	1 300,00€
AMIENS METROPOLE	25 028.00€	25 028,00€

Considérant que toutes les participations 2025 n'ont pas encore été notifiées, après en avoir délibéré, les élus **ACCEPTENT** le mandatement des contributions aux syndicats et organismes précités.

Pour : 11 (dont 4 procurations) Contre : 0

Abstention : 0

6-Vote du taux d'imposition des taxes locales directes 2025

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :

- taxe d'habitation : 12,98 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 46.08 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 34.43 %

CHARGE Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre, via la plate-forme « Démarches simplifiées », l'état 1259, dûment complété et visé, ainsi qu'une copie de la présente délibération et de son accusé-réception au titre du contrôle de légalité.

Pour : 11 (dont 4 procurations) Contre : 0 Abstention : 0

7- Vote du budget primitif 2025.

Après la présentation du budget primitif 2025 faite par M. GUÉANT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal procède au vote et **APPROUVE** le budget primitif 2025 présenté comme suit :

<u>INVESTISSEMENT</u>	
DÉPENSES	176 739,42€
RECETTES	176 739,42€
<u>FONCTIONNEMENT</u>	
DÉPENSES	455 037,91€
RECETTES	455 037,91€

Pour : 11 (dont 4 procurations) Contre : 0 Abstention : 0

8- Fongibilité des crédits en M57 pour l'année 2025.

Le conseil municipal est informé que consécutivement au passage à la nomenclature comptable M57 à compter du 1^{er} janvier 2024, celle-ci donne la possibilité au maire pour une plus grande souplesse budgétaire d'effectuer des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits de dépenses de personnel dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

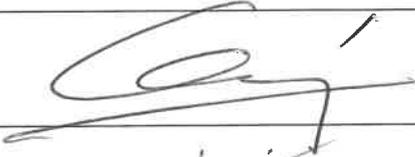
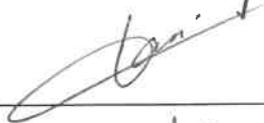
- Autorise M. le maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section,
- Donne tous pouvoirs à M. le maire ou à son représentant pour prendre toutes mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour : 11 (dont 4 procurations) Contre : 0 Abstention : 0

9- Questions diverses.

- Point sur la fête du 13 juillet 2025
- Rando 39 le 04 mai 2025
- Point sur la fête du village les 6,7 septembre 2025

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h30

Prénom et nom	Signature
Eric GUÉANT - Maire	
Véronique WARMÉ - 1 ^{ère} adjointe	
Céline PRUVOST-DUMONT	
Sabine MAILLY	
Joël PARIS	
Julien DÉPARIS	(pouvoir à M J. PARIS) 
Estelle CONAN	
Delphine CHEVALIER	(pouvoir à Mme V. WARMÉ) 
Loïck LEFEVRE	(pouvoir à Mme E. CONAN)
Charles PRAMAGGIORE	(pouvoir à Mme S. MAILLY) 
Ariane DEREUMAUX	
Olivier CARLOS	Absent

